

Québec et Ottawa : des gouvernements minoritaires à l'œuvre

Le 17 mars 2008

Introduction

La perspective d'élections générales au printemps 2008, tant au niveau provincial que fédéral, s'éloigne de plus en plus. Les sessions parlementaires ont repris depuis peu au Québec comme à Ottawa et les budgets ont été déposés. À la Chambre des communes, le gouvernement Harper tient la route et tout laisse supposer qu'au Québec, le gouvernement pourra se maintenir, du moins pour quelques mois.

Ce suivi de la conjoncture présente, d'une part, les grandes questions à l'ordre du jour au Québec et les enjeux des consultations sur des dossiers chauds. D'autre part, nous posons un jugement sévère face à un gouvernement « forcé » de rester au pouvoir.

Même si nous sommes conscients qu'il serait important de jeter un regard sur l'actualité internationale, nous avons choisi toutefois d'attirer l'attention des membres de la CSQ sur une importante crise humanitaire qui se développe et qu'il serait possible d'atténuer et, peut-être, d'éviter si les pays prenaient vraiment le virage du développement durable.

Sur le plan québécois

L'aventure du gouvernement minoritaire se poursuit

La légitimité politique de Jean Charest à la direction de son parti a été confirmée hors de tout doute raisonnable avec un vote de confiance de 97 % de la part des congressistes. Pour la suite des choses, Jean Charest veut se concentrer sur des questions économiques, notamment en ce qui concerne le libre-échange.

L'adhésion à l'Action démocratique du Québec (ADQ) est en baisse constante dans la population, ce qui réduit les ardeurs quant à une campagne électorale qui risque de l'expédier au rôle de deuxième parti de l'opposition. Certes, ce parti a cherché à faire oublier son comportement fortement décrié lors du budget en 2007. Aussi, il a plutôt cherché à capitaliser en adaptant ses demandes budgétaires d'aide financière aux familles aux contraintes imposées par la ministre Jérôme-Forget. Par contre, son congrès ne lui aura pas permis de redéployer son capital politique, particulièrement au regard de l'immigration, alors que son parti plaide pour l'abandon du critère de la langue française au profit de l'employabilité des personnes immigrantes.

Quant au Parti québécois (PQ), ses propositions n'en finissent plus de susciter des réactions. Ce parti s'est délié de l'obligation de tenir un référendum le plus tôt possible lors d'un prochain mandat. Cela était prévisible, Pauline Marois ayant fait de cette orientation une condition à son retour. Par contre, le virage du PQ vers un réalisme économique semble se confirmer de plus en plus, comme en témoigne la résolution adoptée qui vise à :

Créer un environnement d'affaires propice à l'investissement par une fiscalité compétitive qui permettrait de consolider et d'améliorer la position de nos entreprises [...] par l'élimination immédiate de la taxe sur le capital (à l'exception des secteurs de l'assurance, du pétrole et des institutions bancaires) et par la baisse du taux marginal effectif d'imposition des entreprises¹.

Certes, le parti plaide pour une social-démocratie moderne, mais son programme, qui veut réhabiliter le secteur privé comme facteur d'enrichissement collectif, se rapproche de plus en plus des orientations des lucides. Aussi, ne faut-il pas se surprendre de l'éloge d'André Pratte qui félicite le PQ de prendre ses distances par rapport à une vision sclérosée de la social-démocratie. En effet, certaines propositions mises au jeu s'inscrivaient en ligne directe avec la tradition péquiste, notamment celles sur le revenu minimum garanti ou sur la pleine indexation des prestations d'aide sociale. Ce qui sera intéressant à surveiller, comme organisation syndicale membre du SISF, est le suivi qui sera accordé à deux propositions comme celle issue de la région Montréal-Ville-Marie visant à « rétablir les droits syndicaux des employés des secteurs publics » ou, encore, celle de la région de la Capitale nationale qui demande l'abolition de la règle d'un poste sur deux dans la fonction publique québécoise.

Au sortir des grands rendez-vous des principaux partis politiques québécois, force est de constater que le seul rendez-vous électoral à venir sera celui d'élections complémentaires dans les comtés de Bourget et de Pointe-aux-Trembles quelque part en mai. L'ADQ veut arracher ces circonscriptions au PQ et faire enfin son entrée sur l'île de Montréal. Tout reste à voir.

En attendant, le Québec continuera d'expérimenter la gouverne politique d'un gouvernement minoritaire. Sans reprendre, ici, l'analyse du budget présentée par la CSQ, nous constatons que ce budget est émaillé de mesures inspirées par l'ADQ, ce qui lui permet de l'appuyer et de sauver sa position de parti de l'opposition. L'adhésion de l'ADQ a aussi une autre signification : cautionner l'étranglement du rôle de l'État et l'accentuation de la privatisation de certaines responsabilités gouvernementales. En fait, en ne couvrant que les coûts de système, le gouvernement limite l'action gouvernementale, l'empêche de se développer, voire le contraint à une diminution de la gouvernance.

¹ Cette résolution s'inspire largement du programme électoral du PQ sous la gouverne d'André Boisclair.

Restreint financièrement dans son action, il s'estime légitimé de recourir au secteur privé pour assumer les fonctions qu'il ne peut plus financer. À preuve, il recourt, encore une fois, à la Fondation Chagnon pour le développement de services de répit et d'accompagnement auprès des aidants naturels ou, encore, pour développer un nouveau programme de 400 millions de dollars en dix ans pour soutenir les initiatives visant à favoriser le développement global des enfants dans un contexte de vulnérabilité. Il fait également le choix de privilégier le programme Placements culture à hauteur de cinq millions de dollars pour accroître la collecte de fonds privés destinés au financement du milieu culturel et des communications. À ce rythme, l'engagement de l'État québécois dans plusieurs sphères de la société rétrécit comme peau de chagrin.

1. Les grandes questions à l'ordre du jour au Québec

En décembre dernier, le premier ministre Jean Charest traçait le bilan de la session parlementaire en affirmant sa fierté d'avoir « accéléré la création de la richesse et amélioré la qualité de vie des Québécois ». À preuve, soulignait-il, certaines réalisations ont permis d'accélérer la création de la richesse comme le Plan québécois des infrastructures de 30 milliards sur cinq ans ; le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier de 600 millions ; les autorisations pour des ports méthaniers ; le soutien au secteur manufacturier et la hausse du salaire minimum.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois, le gouvernement citait comme réalisations : le resserrement du Code de la sécurité routière, le projet de loi sur l'égalité entre les sexes, l'élimination de la malbouffe dans les écoles, les ententes avec les médecins spécialistes et les omnipraticiens, la modification de la Loi sur les normes du travail pour y inscrire des congés de compassion, une loi resserrant le contrôle des armes à feu et la francisation des jeux vidéo !

Le moins qu'on puisse dire de ce bilan, c'est que ce gouvernement prône une vision du développement économique fondée exclusivement sur le marché qui place au cœur de ses considérations les impératifs de croissance économique, nonobstant les conséquences sur la distribution de la richesse et la réduction des écarts.

➤ La pérennité du fait français au Québec

La langue française est maintenant la 12^e langue en importance au monde et son usage régresse constamment dans les organisations internationales comme l'ONU. Au Canada, pour la première fois, les allophones, c'est-à-dire les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, représentent le cinquième de la population. Le poids des francophones a continué de diminuer passant de 22,9 % à 22,1 % entre 2001 et 2006.

Au Québec, l'immigration n'a jamais pesé aussi lourd dans la balance démographique. Selon les dernières données de Statistique Canada, parmi 1,1

million de nouvelles personnes immigrantes arrivées au Canada entre 2001 et 2006, 17,5 % ont choisi le Québec comme lieu de résidence. En 2001, le Québec avait accueilli 13,7 % de l'immigration pancanadienne. La grande région de Montréal a reçu à elle seule près de 9 sur 10 de ces arrivants. Dans un tel contexte, on ne peut se surprendre que la pérennité du fait français soit un enjeu de taille pour l'avenir du Québec.

Au cours des dix-huit derniers mois, le français est revenu à l'avant-scène de l'actualité. C'est ainsi que la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et les résultats obtenus par les élèves québécois et par les étudiantes et les étudiants en Sciences de l'éducation ont relancé le débat sur la qualité du français parlé et écrit au Québec, mais aussi sur les méthodes pédagogiques et les conditions d'apprentissage et d'enseignement du français.

La consultation menée par le Conseil supérieur de la langue française sur la langue de travail et les bilans faits à l'occasion du 30^e anniversaire de la loi 101 ; l'intention du cégep Édouard-Montpetit d'aller de l'avant et d'offrir un cours en anglais en aérotechnique ; le dernier jugement de la Cour d'appel du Québec qui a déclaré inopérant l'article de la loi 104 mettant fin au subterfuge utilisé, soit la fréquentation pendant un certain temps d'une école privée non subventionnée pour obtenir le droit de fréquentation de l'école anglaise² ; les données du recensement de 2006 rendues publiques en décembre dernier ; la consultation sur les niveaux d'immigration au Québec et la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables ainsi que toute la controverse autour d'études non publiées par l'Office québécois de langue française (OQLF) ont été autant de sujets d'actualité qui ont alimenté le débat sur la place et le statut de la langue française au Québec.

À cela, nous pourrions ajouter l'incapacité de l'OQLF à traiter les plaintes reçues concernant l'application de la Charte de la langue française parce qu'elle n'a plus que quatre inspecteurs à son emploi, et le fait que l'obligation de francisation des entreprises ne couvre pas celles qui ont de 25 à 50 employés et employées. Il semble qu'en ce qui concerne l'OQLF, elle sera confinée à mal jouer son rôle, le nouveau budget ne lui ayant octroyé qu'une maigre augmentation de budget de 20 000 \$. Quant à la francisation, c'est par le biais d'un crédit d'impôt que les entreprises seront invitées à la réaliser, alors que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) aura à sa disposition, cette année, 23,8 millions, dont 8,2 millions pour financer des mesures de francisation. D'ici trois ans, c'est un montant 22,7 millions qui devraient être dépensés dans les mesures de francisation.

Certes, les analyses pullulent pour nous dire qu'il n'y a pas péril en la demeure. Pourtant, sans être apocalyptiques, nous ne pouvons que constater la diminution du poids des Québécoises et des Québécois de langue maternelle française au Québec, particulièrement à Montréal, et le bilinguisme rampant de plusieurs

² La cour a sursis à l'application de sa décision, le gouvernement du Québec l'ayant portée en appel.

commerces et institutions de la région métropolitaine de Montréal. On peut invoquer qu'en région, le français domine, sauf que la région métropolitaine représente 46 % de la population du Québec³ et que la région métropolitaine de Montréal réunit 87,5 % des personnes immigrantes⁴. Lieu d'installation de la majorité des personnes immigrantes au Québec, la ville de Montréal vit une situation tout à fait singulière. En 2006, le pourcentage de personnes de langue maternelle française a chuté sous la barre de 50 %, soit 49,8 % et, selon Statistique Canada, seulement 53 % des Montréalaises et des Montréalais parlent le français à la maison, comparativement à 60 % il y a 20 ans.

Finalement, la survie de la langue tient aussi à la santé économique du Québec et à sa capacité de rétention de sa population. À cet égard, le solde migratoire interprovincial a de quoi nous inquiéter. En 2006, 39 000 personnes ont migré vers d'autres provinces, un record en 20 ans, particulièrement vers l'Alberta.

Devant un tel portrait tracé à grands traits, on ne peut que s'indigner du fait que le gouvernement actuel ne semble pas prendre la mesure exacte de la fragilité du fait français au Québec. Pire, lors du 30^e congrès du Parti libéral du Québec (PLQ), les membres n'ont pu se prononcer sur les orientations mises au jeu, notamment plus de ressources à l'OQLF de manière à mener plus d'inspections dans les entreprises québécoises. A aussi été reléguée aux oubliettes, la proposition qui préconisait une application plus soutenue des dispositions relatives aux amendes. Toutes les recommandations ont été reportées à la réunion du Conseil général de septembre 2008.

Cette cécité politique est fortement encouragée par une fraction importante des analystes politiques dans les médias qui voudraient que nous rangions de côté nos préoccupations au sujet de la langue et planchions sur les meilleures mesures pour faire des jeunes Québécoises et des jeunes Québécois des jeunes bilingues. Il faut dire que sur cet aspect, ils peuvent puiser dans la rhétorique péquiste de bilinguisation individuelle.

Le Québec doit investir encore plus dans l'enseignement de la langue française et de la culture française, et cela, le rapport Ouellon l'a clairement fait remarquer. Quant au français langue de travail, le Conseil supérieur de la langue française promet le dépôt d'un avis en juin prochain. D'ici là, nous ne pouvons qu'attendre avec impatience le plan d'action promis par la ministre Saint-Pierre.

Quant à la surveillance de l'évolution de la situation linguistique, nous considérons, comme d'autres⁵, que l'OQLF doit relever de l'Assemblée nationale et qu'il est

³ Respectivement : Montréal 24 %, la Montérégie 18 % et Laval 4 %.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Flash-info Travail et rémunération*, Février 2008, Volume 9, numéro 1, p.10.

⁵ Guy Rocher, Fernand Daoust, Mona-Josée Gagnon et Joëlle Quérin, « La loi 101 doit retrouver le statut qu'elle mérite », *Le Devoir*, 12 mars 2008, p. A-7.

urgent de restaurer la Commission de protection de la langue française abolie en 2002.

➤ **Les tentatives de privatisation de nos programmes sociaux et de nos services publics**

En santé⁶

Les chantres de la privatisation ont toujours le vent dans les voiles. Sans nous étendre sur le rapport Castonguay, dont l'analyse est présentée dans le document *Rapport Castonguay, le marché est ouvert*⁷, soulignons toutefois que loin d'assurer la pérennité du système public de santé, ce dernier a proposé une batterie de mesures qui, si elles étaient appliquées, contribueraient à miner davantage notre système. Et plus que jamais, il faudra nous méfier.

Pourtant, les tenants de la privatisation du réseau de la santé devraient réfléchir aux conséquences de leurs propositions sur le développement de la société. Loin de constituer un gouffre sans fond, il semblerait, selon le Rapport global sur la compétitivité 2007-2008 rédigé par le Forum économique de Davos qu'on ne peut soupçonner d'ardent défenseur de l'État social, que le Canada se situe au 13^e rang mondial de la compétitivité.

Plus encore, c'est grâce à son système de santé et d'éducation primaire et secondaire que le Canada se classe parmi les pays les plus performants par rapport à la compétitivité. Une main-d'œuvre en santé est un facteur vital pour assurer la compétitivité et la productivité d'un pays. Des travailleuses et des travailleurs malades ne peuvent pas utiliser tout leur potentiel et sont moins productifs. Un pauvre état général de santé engendre des coûts pour les entreprises, les travailleuses et les travailleurs malades étant souvent absents ou moins efficaces. Les investissements dans les soins de santé sont donc fondamentaux, tant pour des raisons économiques que morales⁸.

Dans les services de garde

L'ingéniosité des propriétaires de garderies privées n'a pas de limites. Leur plus récent truc est de jouer sur les heures d'ouverture en offrant les dix heures de garde éducative obligatoire sur une plage horaire de 6 h à 16 h. Au-delà, les propriétaires s'estiment légitimés d'imposer des frais supplémentaires de 12 \$ aux parents qui ont besoin de service de garde jusqu'à 18 h. En plus, ils ont reçu l'aval de la Cour supérieure qui a autorisé cette surfacturation jugée conforme à la loi.

L'objectif de la loi et de la réglementation est d'assurer l'accessibilité aux services de garde en interdisant la surfacturation. L'argumentaire de ces garderies est que les parents optent volontairement pour leurs services. Ils exercent leur libre-choix.

⁶ En ce qui concerne la santé et les services sociaux, nous vous référons au document déposé à la réunion du Conseil général des 12, 13 et 14 mars 2008.

⁷ CSQ, *Rapport Castonguay, le marché est ouvert*, A0708-CG-048, 12, 13 et 14 mars 2008.

⁸ André Noël, « L'économie canadienne figure parmi les plus compétitives du monde. Santé et éducation sauvent la mise », *La Presse*, 28 février 2008, p. A-7.

Argument fallacieux s'il en est un lorsqu'on considère qu'il manque au moins 20 000 places en garderie au Québec. En fait, ce à quoi nous assistons est une bataille sur l'interprétation de la loi. La faille trouvée par ces garderies ne vise en aucun cas le libre-choix, mais bien à rentabiliser leur service privé. En effet, rares sont les parents qui ont besoin d'un service qui débute à 6 h et qui se termine à 16 h. Prétendre cela, c'est nier les contraintes réelles liées aux horaires atypiques et une organisation du travail qui ne permet pas la conciliation famille-travail.

Dans un tel contexte, il faut souligner la rapidité avec laquelle la ministre Courchesne a réagi. Non seulement le gouvernement ira en appel de ce jugement, mais la ministre doit revoir le plus tôt possible le règlement de manière à lever toute ambiguïté concernant les frais supplémentaires demandés aux parents.

Par contre, toute la vigilance sera de mise à la suite d'une étude intitulée *Les garderies à sept dollars sont-elles une aubaine ?* réalisée par Claude Laferrière, professeur de fiscalité à l'UQAM. Cette étude a démontré que le recours aux déductions, aux crédits et aux allocations prévues par l'impôt québécois ou fédéral permettrait à une famille de déboursier moins de 7 \$ par jour pour les frais de garde dans une garderie non subventionnée. S'appuyant sur ces conclusions, il se pose des questions sur l'équité du programme : « On est très loin de la définition d'une aubaine. On est plutôt dans le domaine de l'illusion et de l'imposture. » Devant une telle charge, doit-on voir une nouvelle attaque visant à délégitimer le programme des centres de la petite enfance (CPE) sous couvert d'équité ? Quoiqu'il en soit, la ministre Jérôme-Forget a introduit dans le dernier budget un crédit d'impôt pour les frais de garde afin de permettre aux familles dont le revenu familial annuel est inférieur à 80 000 \$ et qui doivent payer le plein tarif dans les garderies non subventionnées, de payer dorénavant le même prix que dans les CPE.

« Saine concurrence », clame l'ADQ. Selon le gouvernement, « volonté de rendre plus neutre le choix entre les services de garde » ! Non, il s'agit d'une illustration évidente que le gouvernement a choisi de privilégier le réseau privé des services de garde. À preuve, les 20 000 places en CPE toujours manquantes et promises par les libéraux en 2003 seront créées d'ici quatre ans, quelque part autour de 2012. D'ici là, si la hausse du taux de natalité chez les femmes se maintient, les familles devront se tourner vers le réseau privé.

Le retour des péages ?

L'Institut économique de Montréal (IEDM) n'en rate pas une. Sa dernière trouvaille : implanter des péages sur les routes du Québec. Dans une recherche de quatre pages, Mathieu Laberge, économiste à l'IEDM, avance l'idée d'introduire les péages sur toutes les routes dont les revenus serviraient uniquement à l'entretien et à la rénovation des routes tarifées. Il n'est pas le seul à plaider pour le retour des péages. Le titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

de l'Université de Sherbrooke, Gilles Laurin⁹, propose au gouvernement de remplacer une partie de l'impôt ou des taxes foncières par un élément de rationalité économique totalement absent aujourd'hui, c'est-à-dire la tarification des services publics ! Certes, ce chercheur reconnaît que cela ne tient pas compte des différences de revenus des ménages et que conséquemment, cela réduit l'accès aux services. Aussi, il prône de prévoir des mécanismes d'ajustement comme la fiscalité.

On ne peut que s'inquiéter de telles propositions qui viennent conforter la thèse de la responsabilité individuelle à l'égard de l'accès aux services. Plus encore, toute stratégie reposant sur la tarification pour financer les services publics ne prend pas en compte le fait qu'une fraction de la population ne paie pas d'impôt parce que ses revenus ne sont pas suffisamment élevés.

➤ **Le défi permanent : une politique cohérente en développement durable**

S'il est un enjeu où les contradictions s'exacerbent, c'est bien sur le plan de la prise en compte par l'État du principe du développement durable. Au cours de l'hiver, la Commission des transports et de l'environnement a tenu une importante consultation sur la gestion des matières résiduelles. L'initiative est essentielle, car comme la CSQ le soulignait dans son mémoire intitulé *L'apport du mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*¹⁰, même si l'écart entre les quantités de matières éliminées et les quantités de matières récupérées ou valorisées s'amointrit¹¹, le Québec produit plus de matières résiduelles dans l'ensemble, une hausse de 14 % depuis 2006. L'équation est simple : plus l'économie va bien, plus la population consomme, plus elle produit de déchets.

Cela ne devrait pas nécessairement nous surprendre car, ici comme ailleurs, le gouvernement québécois perçoit le concept de développement durable de la manière suivante :

Le concept de développement durable vise la conciliation, voire l'arbitrage, entre les dimensions sociale, environnementale et économique pour la satisfaction des besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins¹².

En conséquence, comme le fait remarquer Jean-François Blain, analyste dans le secteur de l'énergie, le gouvernement québécois met de l'avant l'idée que le développement durable est tributaire des impératifs de croissance économique et

⁹ Éric Desrosiers, « Les avantages de la tarification dans les services publics », *Le Devoir*, 18 janvier 2008, p. A-7.

¹⁰ Ce mémoire a été présenté par la CSQ à la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles, février 2008, D-11866, p. 6.

¹¹ RECYC-QUÉBEC (2007), *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles*, Québec.

¹² Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec. Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, p. 53.

« qu'accessoirement, les effets sur l'environnement – placés en opposition aux impératifs économiques et sociaux confondus – pourront faire l'objet de mesures d'atténuation¹³ ».

Cette vision gouvernementale est clairement illustrée par la démission gouvernementale devant les impératifs du marché qui imprègnent le développement de projets comme le port méthanier Rabaska ou, encore, le prolongement de la route 25. Dans le premier cas, les considérations relatives à la santé liées au rejet de polluants, comme la dioxine d'azote ou de soufre, sont nettement secondarisées devant l'impératif de la diversification des sources d'approvisionnement en énergie. Dans le deuxième cas, les enjeux liés aux conséquences de la congestion des routes ont été nettement sous-évalués :

Comment expliquer cet état de fait, sinon en rappelant que d'une part, l'économisme néolibéral se drapait des vertus environnementales sans y prêter foi et que d'autre part, l'écologisme libéral multiplie les propositions de solutions cosmétiques, elles-mêmes inspirées des fondements de l'économie classique, sans remettre pour autant en question une « croissance devenue insoutenable¹⁴ ?

Et paradoxalement, dans ce cas-ci, l'État opte pour les impératifs de croissance au nom du bien-être de toutes et de tous :

L'État étant devenu le dépositaire et le maître d'œuvre de la logique du marché, son objectif premier consistera alors à faire prévaloir « ses » impératifs de « croissance » économique contre, si nécessaire, toute autre considération. S'il faut pour cela imposer cette même logique à ses ministères et organismes subalternes, inféoder ses propres institutions, court-circuiter ses processus démocratiques, il le fera¹⁵.

Pourtant, il serait possible de faire autrement comme le démontre la CSQ dans son mémoire intitulé *L'apport du mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*¹⁶.

Aux trois « R » du traditionnel « 3R-V » (réduire la consommation des ressources et des biens, réutiliser les biens, recycler les produits), les EVB en ajoutent trois autres (réévaluer nos systèmes de valeurs, restructurer nos systèmes économiques et redistribuer les ressources). On rend mieux compte de la notion d'éducation à la viabilité (EAV) :

¹³ Jean-François Blain, « Développement durable : l'impasse économique », *Le Devoir*, 28 février 2008, p. A-7.

¹⁴ Jean-François Blain,

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ Ce mémoire a été présenté par la CSQ à la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles, février 2008, D-11866, p. 6.

Qui embrasse les questions non seulement d'environnement, mais aussi de pauvreté, de santé, de sécurité alimentaire, de démocratie, de droits de l'être humain et de paix. La viabilité est, en dernière analyse, un impératif éthique et moral qui implique le respect et la diversité culturelle et du savoir traditionnel¹⁷.

Bref, c'est tout le système économique actuel qui doit être repensé en fonction du développement durable, car la crise économique et sociale est mondiale, ses ramifications sont complexes et le développement effréné du capitalisme met en danger l'avenir de la planète¹⁸.

➤ **L'égalité entre les femmes et les hommes**

En décembre 2007, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a déposé le projet de loi 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, visant à confirmer l'importance du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et à poser un jalon important pour les générations futures. Par ce projet de loi, le gouvernement espérait répondre aux multiples inquiétudes qui ont surgi au sein de la société québécoise concernant le respect de l'égalité des sexes dans un contexte de pluralisme religieux et de diversité ethnique.

Malgré les doutes exprimés quant au bien-fondé de ce projet de loi et étant donné que la commission Bouchard-Taylor était à compléter ses audiences publiques et s'apprêtait à rédiger son rapport, l'Intersyndicale des femmes, dont est membre la CSQ, a décidé de participer à la commission parlementaire¹⁹.

En résumé, les organisations syndicales membres de l'Intersyndicale ont souscrit à la modification de la Charte des droits et libertés de la personne de manière à inclure, dans le préambule de la Charte, les mots « l'égalité entre les femmes et les hommes », ainsi qu'un nouvel article au chapitre V *Dispositions spéciales et interprétatives*. Cet article serait : « Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

Les raisons qui fondent cet appui sont multiples. D'une part, les femmes ne constituent pas une minorité dans la société québécoise pas plus que les hommes constituent une majorité. Les femmes et les hommes constituent chacun la « moitié du ciel » pour reprendre l'expression de la féministe française Gisèle Halimi. D'autre part, se battre pour le droit à l'égalité, c'est se battre aussi pour les femmes qui

¹⁷ UNESCO, *Éduquer pour un avenir viable*, 2007.

¹⁸ CSQ, *Éduquer et agir pour un avenir viable*, réaction de la Centrale des syndicats du Québec et de son mouvement des Établissements verts Brundtland à la Stratégie gouvernementale de développement durable, octobre 2007, p. 7, D-11829.

¹⁹ Intersyndicale des femmes, avis présenté à la Commission des Affaires sociales concernant le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, février 2008, D-11862.

subissent d'autres discriminations fondées sur la race, l'âge, l'origine ethnique, la condition sociale, le handicap ou l'orientation sexuelle.

Par contre, l'Intersyndicale n'est pas dupe, les modifications à la Charte, telles que proposées, ne règlent pas toutes les questions reliées à l'égalité entre les sexes. L'égalité formelle proclamée ne réussit pas à masquer les inégalités réelles persistantes dans notre société, que ce soit dans la sphère privée ou dans la sphère publique. Souvent, les avancées en matière d'égalité se sont conjuguées à des effets pervers, leur contrepartie est porteuse de nouvelles contraintes. À titre d'exemple, soulignons les pressions exercées sur l'économie par la mondialisation des échanges et l'obsession de la compétitivité qui ont comme conséquence l'essor des emplois atypiques la plupart du temps moins bien rémunéré sans compter la difficile conciliation famille-travail. Pensons aussi aux nouvelles formes d'inégalités, comme en témoigne la persistance des iniquités salariales ou, encore, l'hypersexualisation du corps des femmes et le retour des publicités sexistes.

En conséquence, le mouvement des femmes dans toute sa diversité a milité et milite encore pour que les discriminations soient nommées, certes, mais aussi pour que lors de l'élaboration des politiques publiques (législations, règlements, planification, prises de décisions), l'analyse différenciée selon les sexes serve à évaluer les effets sexospécifiques de ces politiques.

2. Les consultations sur des dossiers chauds

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le gouvernement Charest avait initié une série de groupes de travail ou de consultations depuis son retour à la direction politique du Québec. Ce qui nous frappe, c'est le recours à des experts extraparlimentaires, notamment dans le cas des groupes de travail et des commissions à caractère économique comme le Groupe de travail sur la tarification créé pour développer des stratégies permettant d'élargir la tarification des services publics en se fondant sur le scénario de l'utilisateur-payeur. Cette stratégie de consultation illustre « l'influence croissante des instances non élues sur la régulation sociale, l'expression d'une nouvelle facette du déficit démocratique²⁰ ».

➤ Un délai pour Bouchard-Taylor

Il nous faudra attendre encore quelques mois avant de pouvoir prendre connaissance des conclusions de la commission Bouchard-Taylor. En effet, devant l'ampleur de la tâche liée à la nécessité de tirer certaines lignes directrices des 900 mémoires et des nombreuses présentations, les commissaires ont demandé un délai supplémentaire avant de remettre leur rapport. Il ne sera pas rendu public avant la mi-mai 2008. Parmi les questions litigieuses qui nécessiteront encore bien des discussions, les questions de l'identité et de l'immigration occupent une place centrale.

²⁰ Geneviève Caillé et Jean-Marie Lafortune, « Regards croisés sur l'évolution du déficit démocratique au Québec », *Recherches sociographiques*, XLVIII, 2, 2007, p. 61.

➤ **Pas d'orientations claires pour les aînés**

La consultation sur les conditions de vie des aînés avait peu retenu l'attention publique, évincée de la scène publique par la commission Bouchard-Taylor. Pourtant, cette consultation avait permis d'entendre plus de 4 000 témoignages, de visiter 25 villes et de recevoir 52 mémoires. La publication du rapport de consultation intitulé *Préparons l'avenir avec nos aînés* n'a pas eu plus d'effet. D'une part, ce rapport se lit plutôt comme un recueil de témoignages et, d'autre part, il ne contient aucune recommandation, aucun engagement qui permettrait de prendre connaissance des orientations prévues par le gouvernement. Tout au plus, on retrouve, dans ce rapport, une trame de fond qui souligne l'importance de favoriser l'intégration des personnes âgées et la lutte à la violence et à l'isolement de ces personnes. Ce ne sont pas les annonces incluses au budget qui permettront de contrer les situations les plus criantes, comme le déficit de logements sociaux, l'isolement et les besoins en services à domicile. Certes, le soutien aux aidants naturels est un pas, mais il ne peut pas se substituer à l'intervention de l'État et à l'injection de fonds dans le développement de services à l'intention des personnes âgées.

➤ **La révision de la carte électorale**

La saga de la réforme de la carte électorale est repartie. En effet, le directeur général des élections (DGE), Marcel Blanchet, a remis sa proposition pour corriger les distorsions liées au fait que pas moins d'une vingtaine de circonscriptions électorales ne respectent pas la règle autorisant un écart de plus ou moins 25 % quant à la moyenne des électeurs, soit 45 207. En conséquence, le DGE propose de modifier le contour de 86 circonscriptions et de créer trois nouvelles circonscriptions dans les régions à forte croissance démographique, soit Marc-Aurèle-Fortin à Laval, La Plaine dans Lanaudière, Roussillon en Montérégie et Beaupré-Charlevoix dans la région de Québec. À l'inverse, la carte électorale serait amputée de trois circonscriptions dans les régions de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent et de Chaudière-Appalaches.

Cette proposition a été très mal accueillie dans les régions en décroissance de population qui ont juré de faire la guerre au DGE. Pour sa part, la CSQ, qui avait déploré l'iniquité entre les circonscriptions lors des élections de 2003, avait souhaité une révision de la carte électorale. En conséquence, la CSQ aura à réfléchir au projet proposé.

➤ **Une tablette dorée pour l'agriculture**

Même si la CSQ n'avait pas participé à la consultation menée par Jean Pronovost sur l'avenir de l'agriculture au Québec, force est de constater que la réponse gouvernementale au rapport est plutôt cavalière : d'autres consultations, des chantiers, des groupes de travail. De plus, il faudra attendre deux ans avant de

pouvoir étudier une véritable politique agricole. Le moins qu'on puisse dire est qu'il s'agit, encore une fois, d'étouffer des recommandations qui ne plaisent pas au gouvernement en place. Et pour cause, le rapport Pronovost proposait de prendre ses distances quant à l'agriculture productiviste et de redonner vie à une agriculture diversifiée, contributive au développement des régions et respectueuse du développement durable et de l'autonomie alimentaire.

Du côté du fédéral

Un gouvernement forcé de rester au pouvoir

Au début de février 2008, tous les signes démontraient que Stephen Harper se sentait prêt pour des élections, allant même jusqu'à provoquer l'opposition. Vingt-six mois de gouvernement Harper à la tête du pays et tous ses engagements tenus, ou presque, que reste-t-il à son menu ? Il devient de plus en plus difficile pour Stephen Harper de gouverner. Il navigue à vue, à la pièce.

Manon Cornellier faisait remarquer dans *Le Devoir* du 27 février 2008 que le budget Flaherty :

Confirme le virage philosophique, sinon idéologique, imposé à l'appareil fédéral par les conservateurs lors de l'Énoncé économique de décembre dernier. Partisan d'un État réduit et peu interventionniste, l'équipe Harper a pris les moyens nécessaires pour lier les mains d'Ottawa en renonçant en octobre à d'énormes revenus.

En conséquence de ces choix, des pans entiers de la mission de l'État sont évacués, notamment la lutte à la pauvreté, la lutte aux changements climatiques, le logement social, l'investissement en éducation supérieure et la reconnaissance des droits des autochtones. Par contre, et ce dernier budget nous l'a encore une fois confirmé, l'obsession des conservateurs pour la loi et l'ordre ne se dément pas.

Malgré cela, Stéphane Dion se sera caricaturé lors de l'épisode du vote autour du budget. Après des journées à tempêter dans les médias donnant l'impression que les principes l'emporteraient sur le jeu électoral, voilà qu'il s'incline devant le budget Harper. Le prétexte ? Le budget reprend de nombreuses mesures que les libéraux réclament depuis longtemps.

Incroyable mais vrai, les velléités électoralistes l'auront emporté sur l'urgence d'instaurer de véritables programmes de formation de la main-d'œuvre, de faire une bonification d'un milliard afin de sauver les secteurs forestier et manufacturier affectés par une crise ou, encore, de créer une politique intégrée de transport en commun.

Stéphane Dion sera passé maître dans la survie du gouvernement minoritaire de Stéphane Harper. En effet, plus qu'à tout autre moment sous un gouvernement

minoritaire, le budget devient un enjeu plus politique qu'économique. L'autre aspect sur lequel le Parti libéral du Canada (PLC) a travesti ses positions est le dossier des changements climatiques, alors qu'en dehors de quelques couacs, il ne fait rien pour empêcher l'adoption du projet de réglementation des industries qui renie toutes les exigences du Protocole de Kyoto et qui fait porter sur la population le fardeau de la réduction des gaz à effet de serre plutôt que sur les vrais pollueurs, soit les industries pétrolières. En conséquence, le gouvernement Harper ira allègrement jusqu'en octobre 2009.

Nouvelle démission politique : la prolongation de la mission en Afghanistan

Au cours du mois de janvier 2008, John Manley a remis ses recommandations au gouvernement fédéral. Si elles ont été largement commentées, certains aspects sont restés plus dans l'ombre, notamment les accointances de certains membres du comité avec plusieurs grandes corporations canadiennes qui siègent sur les conseils d'administration d'entreprises des secteurs minier et pétrolier.

Ce qui est peut-être le plus choquant dans ce dossier est de constater que malgré l'opposition de la population canadienne, particulièrement au Québec, quant à la mission canadienne en Afghanistan, le PLC a permis au gouvernement Harper d'aller de l'avant dans ses intentions de demeurer dans ce pays jusqu'en juillet 2011. Certes, l'armée canadienne assurera la formation de soldats afghans et assurera la sécurité de projets de reconstruction, mais elle aura aussi l'autorisation de participer à des combats contre les talibans si la hiérarchie militaire juge ces combats pertinents. Ainsi, la direction de l'action de l'armée échappera au contrôle politique.

L'assurance-emploi

Le gouvernement propose de créer une nouvelle société d'État : l'Office de financement de l'assurance-emploi. Son mandat consisterait à fixer les taux de cotisation des employées et employés et des employeurs. Cette nouvelle société, qui relèverait du ministre des Ressources humaines et du Développement social, devrait voir le jour en 2009, être gérée par un conseil indépendant et posséder des mécanismes qui interdiraient au gouvernement d'utiliser les surplus amassés.

Avant de nous réjouir trop vite devant les annonces du budget Flaherty concernant l'assurance-emploi, il convient de nous interroger sur les éléments qui suscitent une si grande adhésion de la part du patronat et de si vives critiques de la part des organisations syndicales et de défense des sans-emploi.

Sur la scène internationale

Nourriture ou carburant : le défi des années à venir

Un nouveau débat, déjà présent dans certaines sphères politiques, émerge sur la scène internationale : une crise alimentaire mondiale qui, si elle se concrétise, aura un impact majeur pour la sécurité du monde.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) offre une aide alimentaire à près de 73 millions de personnes à travers le monde. Le Canada est l'un des principaux fournisseurs du PAM. Toutefois, à la suite de la hausse mondiale du prix des matières premières, les organisations responsables de la distribution de cette aide alimentaire pourraient ne plus réussir. En effet, selon l'indice de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization), le prix des produits alimentaires de base a augmenté de 40 % en 2007, entraînant une crise sans précédent : un milliard de personnes souffrent de la faim. Ces hausses touchent principalement le prix du blé, du maïs, du soja et du riz.

Parmi les facteurs à la source de cette flambée des prix, il y a les changements de mode de vie dans les pays émergents (ex. : augmentation de la consommation de viande), mais aussi la vogue des agrocarburants qui accaparent les meilleures terres agricoles et entraînent la diminution de la production alimentaire nécessaire à l'autonomie alimentaire des pays. À titre d'exemple :

Une loi adoptée par le Congrès américain en décembre dernier prévoit qu'il faudra remplacer 15 % de la consommation d'essence par des biocarburants d'ici 2022. Pour réaliser cet objectif, les fermiers devront, d'ici 2015, hausser la culture du maïs destiné à la production d'éthanol de 43 %²¹.

Cette crise est évitable, car comme le signalait le rapport Pronovost intitulé *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, il faut repenser l'agriculture, car ici comme ailleurs dans le monde, le débat qui porte sur une agriculture pour nourrir la population mondiale contre la production d'agrocarburants fait rage. Cette urgence est d'autant plus nécessaire qu'actuellement, nous observons des manifestations, comme celle des producteurs de maïs mexicains qui, à la fin de janvier 2008, ont manifesté pour dénoncer l'ALENA, alors que dans plusieurs pays d'Afrique particulièrement au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Sénégal, des émeutes éclatent pour contester les hausses abusives des produits alimentaires de première nécessité. Comme l'observait le Courrier international :

En réduisant les surfaces agricoles dédiées à l'alimentation humaine et en détournant une partie des ressources en eau, le développement de cette

²¹ Bloomberg, « Les États-Unis veulent un meilleur équilibre », *La Presse Affaires*, 6 mars 2008, p. 2.

filière énergétique, les agrocarburants, pourrait exposer les gouvernements à de graves troubles sociaux²².

À moyen terme, nous pouvons entrevoir :

Des conflits sur l'utilisation des terres et de l'eau qui vont se multiplier au nom d'impératifs contradictoires comme la protection de l'environnement et la production de nourriture, d'énergie et de fibres.

Comme nous le signalions plus haut, seule une mobilisation internationale pour assurer l'autonomie alimentaire dans tous les pays et pour le refus de l'exploitation des terres agricoles à d'autres fins qu'alimentaires pourra éviter l'arrivée d'une crise alimentaire.

²² « Nourriture ou carburant : il faut choisir », dossier du *Courrier international*, 8 au 14 janvier 2008, p. 14 à 17.